

Bernard Salengro
Président du syndicat

L'actualité est encore largement dominée par les conclusions du rapport de mr Issindou, je devrais dire du rapport de Mme Fantoni puisqu'il reprend quasi mot pour mot les précédentes publications déjà écrites sous son nom les années précédentes qui ont d'ailleurs été largement reprises dans la littérature du cisme ! mais plus encore lorsque ce rapport est critiqué les seules publications pour défendre ce rapport sont du même auteur !

Vous trouverez dans ce numéro le positionnement exprimé par le Dr Christian Expert. Il analyse point par point les répercussions de l'introduction des amendements glissés subrepticement par le député Issindou et en particulier les conséquences de la modification de l'objectif de la santé au travail chargée désormais de prévenir l'altération de la santé des salariés et en même temps de contrôler les salariés pour la sécurité des tiers. Rappelons simplement que la SNCF a du modifier son service médical après jugement du conseil d'état établissant que les deux missions étaient incompatibles.

Vous trouverez dans ce numéro une réponse qui a été faite à la déclaration des internes reprenant les conclusions du rapport Issindou en exprimant une vision très péjorative et très virtuelle du métier de médecin du travail. Décrivant celui-ci en train d'examiner mécaniquement à la chaîne des salariés qui se portent bien et qui n'a qu'une action celle de tamponner l'aptitude de façon mécanique. Cette réaction diffusée dans le syndicat a provoqué de nombreuses réactions de jeunes médecins du travail expliquant qu'ils avaient cet état d'esprit en sortant de la faculté et que quelques années après d'exercice en réel ils n'avaient plus du tout cette vision réductrice que prônent les universitaires !

Vous trouverez également une réaction à un article publié sur le site ephygie par le Dr Blaizot qui promet une vision uniquement médico-médicale de l'exercice.

En première page vous avez pu voir l'un des dessins qui illustrent l'introduction que j'ai faite pour le colloque « qui fait quoi et qui sera responsable en santé au travail » et dont vous aurez l'intégralité des débats dans le prochain numéro .

Le 12 octobre une réunion au ministère a été organisée pour sortir de l'impasse créée par le cisme et son immobilisme dans la négociation sur les modalités concrètes des professions de notre branche. On retrouve là le même esprit dont j'entends les échos dans de nombreux services des quatre coins cardinaux de la France où sont mis en place diverses stratégies par les directions pour faire partir les médecins ces gêneurs qui nous empêchent de faire notre petit commerce !

Vous trouverez également copie du jugement opposant l'ancien délégué général du cisme au cisme lui-même, copie issue du site legifrance. Vous savourerez les passages montrant que le cisme association chargée de négocier la convention collective se donne comme objectif dès 2008 de préparer les textes qui sortent actuellement en lieu et place des partenaires sociaux des organisations nationales représentatives :

« Le CISME organise dans les meilleurs délais un travail d'analyse préparant la modernisation de l'arrêté du 11 juillet 1977 et des autres textes inadaptés ou inapplicables »

Et plus loin la mission est précisée:

« les activités externes du CISME relatives aux négociations menées au plan national entre les partenaires sociaux et à l'élaboration par le Ministre du Travail des dispositions législatives et réglementaires concernant la réforme de la médecine du travail »

Quant à la gestion du service de Toulouse :

« le mode de gouvernance de l'AMST de TOULOUSE selon des statuts qui attribuaient tous les pouvoirs à quelques membres excluant les adhérents de la vie associative, cause de l'absence de l'agrément l'AMST de TOULOUSE »